

Résolument
Humain



29 avril 2014

Le mardi 29 avril 2014, à 11H00, le syndicat CFTC-Police emmené par Cédric JOURDAIN, secrétaire national Île-de-France, entouré de David PALUMBO, secrétaire régional, Jérôme DESJARDIN et Cédric SEZNEC, délégués de service, était reçu par Monsieur MAÇOU-PISSEU, Commandant de Police en charge du Centre de Rétention Administrative n°3 du Mesnil-Amelot et Monsieur POTOT, Capitaine de Police. Cette audience très fructueuse a permis de soulever de nombreux problèmes auxquels le Commandant MAÇOU-PISSEU a pu apporter quelques éléments de réponse. La CFTC-POLICE n'a pas manqué de faire des propositions qui seront étudiées par la hiérarchie.

A
U
D
I
E
N
C
E

CFTC-Police : Concernant les effectifs, pouvez-vous nous informer du nombre de demandes de mutations transmises par nos collègues pour la CAPN prévue à la fin du mois de mai ?

Cdt. Maçou-Pisseu : Les demandes de mutation effectuées par les effectifs du CEA des CRA n°2 et 3 s'élèvent à 67 demandes. Cela représente un nombre conséquent de demandes mais qui ne pourront toutes être satisfaites. En effet, 14 d'entre elles ne peuvent prétendre à obtenir gain de cause puisqu'elles ne remplissent pas les conditions statutaires, nécessaires à une éventuelle mutation. Les 41 demandes statutaires se partagent entre les Dom et les Com, les régions Nord et Sud de la France. Les 12 dernières correspondent à des demandes d'affectation dans d'autres services de la région parisienne.

CFTC-Police : Pouvez-vous également nous informer des démarches entreprises par vos soins pour pallier à une éventuelle baisse d'effectifs ?

Cdt. Maçou-Pisseu : Un brigadier-chef vient dernièrement d'être affecté au CRA n°3. Il sera prochainement rejoint par un brigadier qui doit prendre son galon de brigadier-chef. La direction a saisi le Directeur Central de la Police Aux Frontières pour que soient affectés au Mesnil-Amelot 21 nouveaux Gardiens de la Paix. La demande a malheureusement été rejetée, faute d'effectifs disponibles en l'état actuel des choses. De plus, aucun ADS ne rejoindra le CRA n°3 ; aucun candidat ne s'est manifesté pour y être affecté. L'attractivité faible du CRA semble en être la cause.

CFTC-Police : Nous prenons acte des interventions que vous avez faites. Nous prendrons attache avec Madame Nicole KLEIN, Préfète de Seine-et-Marne pour la sensibiliser aux problèmes d'affectation d'ADS. Nous interpellons également la DRCPN sur ce problème récurrent d'effectifs.

Quelles réponses pouvez-vous nous apporter sur les problèmes de rappels, régulièrement constatés, des effectifs du CRA n°3 ? Certains d'entre eux sont déjà porteurs d'un nombre conséquent, voire trop important, d'heures supplémentaires.

DDPAF 77

www.cftcpolice.fr

Contact : Syndicat CFTC-POLICE - CRA Mesnil-Amelot - Tél. 06 47 81 77 35 - ddpaf77@cftcpolice.fr

A U D I E N C E

Cdt. Maçou-Pisseu : Je tiens en premier lieu à rappeler que la gestion d'une brigade de 40 fonctionnaires de police n'est pas toujours chose aisée. Je vous assure cependant que les chefs de brigade effectuent correctement leur travail de gestion ; ils sont juste dans l'appréciation des rappels à effectuer et ne le font que par stricte nécessité.

Le nombre minimal de fonctionnaires présent est actuellement fixé à 25 mais il ne tient pas compte des effectifs nécessaires à la réalisation des missions d'escorte et autres missions secondaires qu'il faut cependant accomplir.

Nous prenons connaissance du mécontentement des fonctionnaires du CRA n°3 et nous comprenons que ces rappels réguliers soient gênants. Néanmoins ces rappels en partie liés à un manque d'effectifs au CRA n°2, sont inévitables pour l'instant en raison de la mutualisation des deux CRA. Un taux de congés identique dans les 2 CRA permettrait de résoudre ce problème.

CFTC-Police : Nous prenons note de la solution que vous proposez et la relayerons auprès de M. BORDEREAU afin qu'il rétablisse un équilibre de ces taux de congés dans les 2 CRA.

Nous relevons d'autre part un souci concernant la gestion de la brigade J1. Une proposition de plan de congés (P4 papier) vous a été transmise. Qu'en avez-vous pensé ?

Cdt. Maçou-Pisseu : Je refuse clairement cette proposition en raison des économies de papier qui me sont imposées. De plus, revenir à cette gestion « papier » engendrerait une charge de travail supplémentaire sans résoudre foncièrement le problème.

Cpe. Potot : Avant de revoir cette problématique, il serait souhaitable que soit établi par la direction un taux de congé fixe afin de pouvoir assurer le fonctionnement du service comme il se doit. Nous avons, avec le Cdt Maçou-Pisseu, demandé au Directeur Central PAF que puisse être adapté la mission au nombre de fonctionnaires présents et non le contraire. Nous attendons une réponse. En tout état de cause, adapter le nombre de retenus au nombre de fonctionnaires présents solutionnerait les problèmes visés ut supra. Aujourd'hui le taux d'occupation du CRA avoisine les 100%, soit 70 à 80 retenus par jour alors que, toutes brigades confondues (J1 – J2 – N1 – N2), nous ne disposons que de 106 policiers. C'est trop peu, nous le savons.

CFTC-Police : Serait-il envisageable que la fouille des retenus soit effectuée uniquement par le gradé, ce qui libérerait le gardien de la paix pour une autre fonction ?

Cpe. Potot : Pourquoi pas ? C'est une méthode qui s'applique déjà dans d'autres CRA. Il faut y réfléchir.

Cdt. Maçou-Pisseu : J'en prends note et je vous donnerai une réponse ultérieurement, après avoir étudié la faisabilité de votre proposition.

Fin de l'audience à 12h00. La CFTC-Police remercie le Commandant et le Capitaine pour leur accueil et pour l'écoute attentive prêtée à nos préoccupations et revendications.

La CFTC-POLICE : une seule ambition, la défense de vos intérêts

DDPAF 77

www.cftcpolice.fr